

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 104

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 27 juin 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise suite promotion interne
- Chef d'exploitation / service Assainissement collectif

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313 1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

❖ **Chef d'exploitation – service Assainissement collectif**

Le Chef d'exploitation du service Assainissement collectif, grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, a été déclaré admis sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2023 organisée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Missions :

Sous l'autorité du Responsable du service Assainissement collectif, l'agent assure notamment les missions suivantes :

- Pilotage et coordination de l'exploitation du service sous la responsabilité de la hiérarchie
- Maintien en état de fonctionnement et réalisation des travaux d'entretien des infrastructures de traitement, transport et de collecte des eaux usées,

- Mesures d'autocontrôle, d'entretien et de réglages du système d'assainissement, soit en régie directe, soit en recourant à des prestataires extérieurs
- Participation, si besoin, à l'entretien courant des bâtiments et infrastructures, équipements et espaces verts communautaires.

Compte tenu des missions et du niveau de responsabilité de l'agent, l'assemblée est invitée à délibérer afin de créer, à compter du 05 juillet 2023, au tableau des effectifs permanents, un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise pour exercer notamment la fonction suivante : Chef d'exploitation au sein du service Assainissement collectif.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** la création, à compter du 05 juillet 2023, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise pour exercer notamment la fonction de Chef d'exploitation ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget principal 2023 de la CCHMV aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Approuve** le tableau des effectifs permanents de la CCHMV ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 10 juillet 2023.

Le Président
Christian SIMON

